

Morier, J.-M. Falaise, A. Nobert, W. Leduc, A.-B. Charbonneau et les élèves-maîtres de l'École normale Jacques-Cartier.

M. le président A. Ladouceur ouvre la séance et demande à M. le principal de l'École Normale J.-C. de vouloir bien dire la prière.

Après lecture faite, les minutes de la 149e séance sont ensuite adoptées.

L'unique conférencier au programme, M. Victor Doré, est prié de prendre la parole. Il vient parler de la Comptabilité à l'école primaire. Il avoue tout d'abord son émotion. Ancien élève de l'École normale Jacques-Cartier, c'est la première fois qu'il a le plaisir de parler dans son Alma Mater, de s'adresser à des professeurs, un grand nombre, ses anciens confrères, d'où sa gêne, son embarras. C'est qu'il n'a pas eu le temps de mettre en pratique un des conseils de son vénéré professeur, M. J.-O. Cassegrain : "Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage". Il se présente, dit-il, mal préparé, et il doit parler à des maîtres. . . . ! Il débute en faisant l'histoire de la comptabilité, en montre l'antiquité, puisqu'elle existe à Rome, à Athènes, et en Grande-Bretagne. La partie double date du 15e siècle. La nécessité amène la création successive des divers livres en usage : Brouillard, Journal, Grand-Livre, Livre de Caisse, Journal des ventes, des achats, des déboursés, etc.

La définition de la comptabilité le retient quelque peu ; il appuie sur l'importance qu'il y a de bien montrer à l'élève son but et le rôle qu'elle joue en notre siècle. Sa connaissance est nécessaire à toutes les classes de la société, aux femmes, comme aux hommes, en ce siècle de féminisme surtout.

Enfin il entre dans le vif de son sujet. La terminologie commerciale, la description des opérations, l'analyse du programme, l'utilisation du programme, avec une pointe de critique, le retiennent un assez long temps. Il appuie surtout sur le côté pratique de l'enseignement de la comptabilité. Le bon professeur doit être à la fois un théoricien et un praticien. Sa conférence en est un exemple frappant. Avec une maîtrise parfaite et une grande compétence il indique la marche à suivre. J'aurais voulu sténographier tous les excellents conseils qu'il a donnés sur la répartition du programme, sur les méthodes et les procédés à suivre.

Dans une langue agréable, facile, littéraire même, il intéresse ses auditeurs qui l'écoutent religieusement pendant une heure et plus. Emporté par l'amour de professer et par l'abondance dans des idées qui affluent à son cerveau, il abandonne le travail qu'il avait préparé et se lance dans une improvisation des plus heureuses et des plus utiles à entendre. Professeur de comptabilité pendant de longues années, puis comptable d'une compagnie industrielle et de la Commission scolaire de Montréal, aujourd'hui professeur à l'École des Hautes Etudes, et contrôleur financier de la grande commission scolaire de cette ville, M. Victor Doré est une autorité incontestable en matière de comptabilité.

Aussi les remerciements et les félicitations ne lui ont pas manqué.

M. le président demande au conférencier s'il consentirait à publier un manuel de comptabilité qui serait un livre précieux pour les instituteurs. M. Patrick Malone, professeur à l'École normale Jacques-Cartier, joint ses félicitations à celles du président. Si la comptabilité, dit-il, était enseignée de la manière indiquée par le conférencier, les critiques cesseraient parce que nos élèves seraient plus compétents.

Au chapitre des motions et avis de motions, la proposition suivante est faite par M. J.-D. Langevin :

"Que deux comités de dix membres chacun soient formés pour s'occuper des intérêts de l'Association, à savoir : un comité des intérêts matériels et un comité de pédagogie.

M. A.-C. Miller appuie le projet et propose qu'on suspende l'article treizième de la constitution afin de légaliser la formation immédiate de ces deux comités. Cette motion, appuyée par M. Lévi Tremblay, est adoptée à l'unanimité.

La motion de M. J.-D. Langevin est donc alors adoptée.

Elle se lit comme suit :

(a) Qu'un comité permanent composé de dix membres dont huit conseillers, un secrétaire et le président de l'Association, soit nommé pour s'occuper des intérêts matériels des instituteurs.